

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

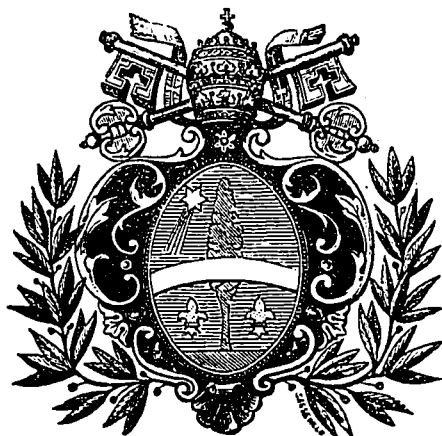
- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

“Aime Dieu et



va ton chemin.”

# Bulletin de l'Union-Allet

VOL. IX.

MONTREAL, FÉVRIER 1882.

No. 4.

## SOMMAIRE.

- |  |   |
|--|---|
| 1. OFFICIEL.   | 7. CONSEILS AUX GOUVERNEMENTS.                  |
| 2. REVUE MENSUELLE DES INTERETS CATHOLIQUES.                                       | 8. DEVOIR DES CATHOLIQUES ENVERS LE SAINT-PERE. |
| 3. COMBAT DE FARNESE ET MORT D'EMMANUEL DU FURNEL.                                 | 9. CHRONIQUE RELIGIEUSE.                        |
| 4. LA LOI SUR LES CORPORATIONS RELIGIEUSES ET LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES EN ITALIE. | 10. NÉCROLOGIE.                                 |
| 5. LE CAREME.  | 11. AVIS DE L'ADMINISTRATION.                   |
| 6. SOCIÉTÉS SECRÈTES.  | 12. A NOS AMIS.                                 |

## OFFICIEL

Rome, 5 Février 1882.

A Monsieur le Secrétaire de l'Union-Allet,

Monsieur le Secrétaire,

Vous voudrez bien publier dans le prochain numéro du *Bulletin de l'Union-Allet*, l'information suivante :

Monseigneur V. Tizzani, Archevêque de Nisibe, grand-Aumônier de l'armée pontificale, me fait savoir que Sa Sainteté a bien voulu renouveler pour cette année encore l'Indult qui exempte les anciens militaires pontificaux de la loi de l'abstinence, sauf les jours exceptés dans le dit Indult. Veuillez, s'il vous plait insérer dans le prochain numéro du *Bulletin*, l'Indult que je vous communiquai l'an dernier, laissant savoir qu'il a été renouvelé pour jusqu'au Carême de 1883.

De plus, après informations prises auprès de Son Excellence l'Aumônier en chef, je dois corriger une interprétation que j'ai donnée, l'an dernier, du dit Indult.

Il n'y a pas seulement ceux qui étaient sous les armes le 20 septembre 1870, qui ont droit à la faveur accordée par Sa Sainteté, mais bien tous ceux qui ont servi sous le drapeau pontifical.

Ainsi tous ceux qui ont pris engagement dans l'armée du Saint-Père, n'importe l'époque à laquelle ils en sont sortis, ont droit au bénéfice de l'Indult en question. Cette

nouvelle faveur ne fera qu'augmenter chez nos zouaves, j'en suis sûr, leur affection et leur attachement au Saint-Siège qui se montre si bienveillant envers ceux qui ont voulu faire quelque chose pour lui ; et tous, j'en ai la confiance, continueront à être soldats du Pape par la prière et par leurs aumônes.

Veillez agréer l'assurance etc.,

EDM. MOREAU, Ptre.,

Aumônier de l'Union-Allet.

INDULT APOSTOLIQUE ET QUADRAGÉSIMAL POUR LA TROUPE PONTIFICALE, DU 2 MARS 1870 AU PREMIER JOUR DE CAREME DE L'ANNÉE PROCHAINE 1871.

SA SAINTETÉ, considérant les circonstances particulières de sa troupe de toute arme, en vertu de son autorité apostolique a daigné accorder pour un an, à partir du 2 mars prochain, l'Indult aux troupes pontificales, y compris les comptables et les employés militaires, avec leurs familles respectives, leur permettant de faire usage, dans les jours défendus indistinctement de viandes et d'aliments gras, dans le cours de l'année, excepté la vigile de la Purification pour Rome seulement à cause du vœu, les vigiles de la Pentecôte, de Saint Jean-Baptiste, des SS. Apôtres Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

De plus, SA SAINTETÉ a daigné accorder pour le carême l'Indult apostolique suivant, en vertu duquel, la troupe, y compris les comptables, les employés militaires et leurs familles respectives peuvent faire usage de toutes sortes de viandes et d'aliments gras, excepté pourtant le Mercredi des Cendres, les deux derniers jours de la Semaine Sainte et les 9, 11 et 12 Mars, jours auxquels tombent les Quatre-Temps du carême.

SA SAINTETÉ permet, en outre, aux sous-officiers et soldats et à

leurs familles de faire et préparer le second repas sans différence d'avec le premier et de la manière ci-dessus exprimée.

SA SAINTÉ concède, en temps de marche, l'usage des aliments gras, même dans les jours exceptés dans le présent Indult.

Dans les jours de jeûne, pendant lesquels les militaires peuvent, comme il est dit ci-dessus, manger de la viande et du laitage, le Saint-Père ordonne que, à l'exception des jours de marche, et de quelque événement entraînant une fatigue extraordinaire, tous les Officiers, depuis le Général jusqu'au Sous-Lieutenant, y compris les employés et les membres de leurs familles respectives qui ont atteint l'âge de 21 ans, devront exclure, dans la collation tolérée par l'Eglise, les viandes et le laitage. Néanmoins, à cette collation, ils pourront faire usage d'assaisonnements gras.

Finalemeut, on avertit qu'il est défendu de manger, dans le même repas, de la viande et du poisson, dans les jours de jeûne, pendant lesquels on jouira de cet Indult.

Puis, par concession spéciale du Saint-Père, les militaires pourront satisfaire au précepte pascal dès le premier jeudi du Carême, et gagner les indulgences des Stations, en visitant l'église la plus voisine de leur caserne, si l'église de la Station en est éloignée.

Rome, le 10 Janvier 1870.

† VINCENT, ARCHEV. DE NISURE,  
Aumônier en chef des Troupes Pontificales.

## Revue Mensuelle des Interets Catholiques.

ITALIE.—La marche des événements en Italie justifie pleinement les appréhensions des catholiques dont l'Allemagne s'est fait l'écho dans ces derniers temps. Le Quirinal est bien plus embarrassé que le pape. Le roi et toute la famille royale, humiliés et réduits à l'impuissance, n'ont d'autres soutiens que ces mêmes catholiques dont ils ont blessé les plus chères affections, et quelques ministres qui n'ont d'autres désirs que de bien mériter de la future république.

Le premier pas est fait. Une loi sur la réforme électorale vient d'être votée, au scrutin secret, à une grande majorité. Aujourd'hui, le suffrage universel est accepté en principe. La chambre a passé la nouvelle loi avec une clause qui accorde le droit de vote à tout individu qui en fera la demande par écrit. La seule modification apportée par le sénat à ce projet radical a été une disposition transitoire annulant cette clause pour deux ans seulement, après lequel laps de temps elle deviendra en force. Et le roi a sanctionné cet acte qui n'est autre que celui de sa propre déchéance.

Deux puissances en Europe exercent une grande influence sur l'Italie : la France et l'Allemagne. La première soutient les chefs de la révolution, et tâche d'emmener au pouvoir ceux qui favorisent la forme de gouvernement aujourd'hui en honneur chez elle. La France républicaine entraîne sourdement l'Italie vers la république une et indivisible. N'est-ce pas dans l'ordre ? Mais, il faut compter avec l'Allemagne qui voit tout son intérêt et peut-être son propre salut, à consolider en Italie la souveraineté légitime qui n'est représenté à Rome que par le pape. On ne saurait douter que Bismark est le maître, et que ce qu'il voudra faire en Italie, la France ne s'y opposera pas ouvertement, d'autant plus qu'il sera appuyé des sympathies de l'Autriche, de la Russie, de l'Angleterre et des catholiques du monde entier.

La question romaine est actuellement l'ordre du jour le plus important de la diplomatie allemande. Il sera donc consolant pour les catholiques d'être assurés que le corps diplomatique romain est en état de rencontrer sans danger la partie adverse.

Voici quelques détails sur ce sujet :

Léon XIII n'est pas seul à faire face au grand chancelier et à lui tenir tête. Le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, est un diplomate plein de finesse et d'habileté. Chaque matin, le ministre de Léon XIII descend chez le Saint-Père et s'entretient avec lui, le plus souvent pendant des heures entières.

Le cardinal Jacobini possède à son tour deux auxiliaires principaux : Mgr. Palloti, qui est chargé de la partie politique, et Mgr. Rampolla, plus spécialement préposé aux affaires ecclésiastiques extraordinaires. Ces deux éminents prélats, par la nature de leurs fonctions, sont constamment en rapport avec la Secrétairie d'Etat.

En outre, Léon XIII a ses secrétaires particuliers, qu'il a fait venir de Pérouse, où, pendant son séjour, il a pu apprécier leur intelligence et leur discrétion. Le pape traite directement avec ses secrétaires particuliers de certaines affaires, en dehors de la Secrétairie d'Etat ; de sorte que, détail assez curieux, le cardinal Jacobini lui-même ignore, jusqu'à un moment donné, des négociations entamées à son insu, sans passer par ses bureaux. Les trois secrétaires particuliers de Léon XIII, toujours à sa disposition et travaillant dans une pièce située au-dessus de sa chambre, se nomment Folchi, Bocali et Laurenti.

Les affaires avec l'Allemagne se traitent en partie à Rome et en partie à Munich, par l'entremise de la Nonciature et de Mgr. Sprovieri, envoyé tout exprès par Léon XIII en Bavière. Mgr. Sprovieri est, je crois, un protégé du cardinal Jacobini, qui l'a connu et apprécié comme il mérite de l'être, à la nonciature de Vienne. Sous les ordres directs du cardinal Jacobini, Mgr. Sprovieri a donc été mêlé, dès le principe, à ces mêmes négociations qu'il aide, maintenant, à mener à bonne fin.

Tel est le haut personnel de la diplomatie pontificale du côté de l'échiquier politique, opposé à celui devant lequel est assis le prince de Bismark, entouré de ses aides de camp. On voit que la partie est sérieusement engagée et promet de beaux coups de part et d'autre à la galerie émerveillée. Mais tenez pour certain qu'on jouera serré, dans l'entourage du Saint-Père, et avec une méfiantie prudence.

ALLEMAGNE.— Presque tous les partis politiques de ce pays ont fourni un fort contingent de députés qui ont voté en faveur du rappel du *Kulturkampf*, loi du 4 mai 1874, contre les catholiques. Le rappel de ces lois iniques et les relations diplomatiques renouées avec le Vatican, ont inauguré pour les allemands catholiques une nouvelle ère plus heureuse. La Providence a veillé sur ce peuple qui marchait vers une ruine morale et religieuse complète. Sur douze diocèses, trois seulement ceux de Salm, D'Ermelan et de Hildesheim, ont conservé leurs évêques, qui remplissent leurs fonctions depuis de longues années ; les deux évêchés de Fulda et de Trèves qui étaient

vacants, ont été pourvus de nouveaux titulaires, nos seigneurs Korum et Kopp ; les trois diocèses de Breslau, d'Osnabrück et de Paderborn sont gérés par des administrateurs épiscopaux ; par suite de jugements prononcés par le tribunal ecclésiastique contre nos seigneurs de Melchers, Ledochowski, Blum et Brinkmann les quatre diocèses de Cologne, de Posen Gnesen, de Limbourg et de Münster sont vacants.

Il s'en suit donc que plus de la moitié des diocèses sont encore vœufs de leurs premiers pasteurs. Des centaines de paroisses sont encore sans curés !

FRANCE.—Gambetta est tombé, et avec lui le fameux Paul Bert ! Les catholiques doivent-ils s'en réjouir ? Certes, nous ne les regrettons pas. Mais c'est peut-être tout. Car, leurs successeurs ne sont-ils pas les auteurs de ces ignobles décrets qui ont fermé tant de collèges catholiques et tant de couvents ? Dans son premier discours, le premier ministre actuel a fait luire quelque espoir. " Le gouvernement, dit-il, déposera un projet de loi sanctionnant le droit d'association tout en maintenant les droits de l'état." Malgré la restriction, ces paroles ont inspiré confiance aux catholiques. Peut-être M. de Freycinet comprend-il maintenant la faute qu'il a commise contre la société, contre la religion, contre le droit social, civil et naturel :

En recevant, à l'occasion du nouvel an, les vœux et les félicitations du clergé d'Angers, Mgr. Freppel, a rappelé les efforts qui avaient été tentés récemment pour rompre l'union intime qui existe dans tous les diocèses entre les prêtres et les évêques. Le clergé de France, a-t-il dit, restera insensible aux promesses comme aux menaces ; il ne craint pas plus qu'il ne cherche à se faire craindre.

Sur la question des rapports du clergé avec l'Etat, Mgr. Freppel s'est exprimé ainsi :

" Ce n'est pas du clergé que viendra jamais aucune attaque contre les véritables droits de l'Etat, car notre ligne de conduite est tout entière dans ces magnifiques paroles que prononçait naguère le noble chef de la maison de France pour marquer les rapports de la puissance ecclésiastique avec la puissance civile :

" Pleine liberté de l'Eglise dans les choses spirituelles, indépendance souveraine de l'Etat dans les choses temporelles, parfait accord de l'un et de l'autre dans les questions mixtes : tels sont les principes qui, au sein des sociétés chrétiennes, doivent aujourd'hui plus que jamais, régler les rapports des deux puissances pour le bien de la religion et le bonheur des peuples."

" Voilà notre programme ; programme de paix, de liberté, de respect mutuel, de dévouement réciproque ; hors de là, il n'y a que trouble et conflit."

ESPAGNE.—On est péniblement étonné de voir le progrès que font dans ce pays si catholique les idées révolutionnaires. Avec l'énergie qui caractérise les espagnols, les événements sont rapides. Après la loi sur le mariage civil est venue celle sur le recrutement militaire.

Dans cette nouvelle loi, le gouvernement, s'inspirant de la conduite des républicains français, a introduit l'obligation du service militaire pour les élèves des sémi-

naires. Cette loi impose pour la première fois le service militaire à tous les Espagnols. Jusqu'ici la substitution était admise, et bien que les séminaristes ne jouissent pas du bénéfice de l'exemption, ils pouvaient se racheter. Maintenant, avec la nouvelle loi, l'étude dans les séminaires deviendrait impossible ; impossible également le recrutement du clergé.

Afin d'empêcher l'adoption de ce projet, plusieurs prélats espagnols viennent d'envoyer à la Chambre une adresse protestant contre cette innovation, qui, à bref délai, causerait la rupture des relations entre l'Eglise et l'Etat. Ils sollicitent le Parlement de mettre la loi d'accord avec ce que demandent et la raison d'Etat et l'immunité ecclésiastique, et la liberté de conscience.

Quant aux novices des congrégations religieuses, la loi les exempte du service, conformément à une loi de 1878, accordant cette protection aux ordres religieux qui envoient leurs sujets aux missions des colonies.

Un pèlerinage espagnol qui devait réunir plus de 20,000 personnes à Rome a été organisé par le nonce du pape, les évêques et les députés ultramontains au Cortès. Malheureusement, le gouvernement a crut voir dans cette démonstration purement religieuse un acte politique dans le sens carliste ; son intervention près du Pape contre le pèlerinage, a eu pour conséquence l'ajournement de ce dernier à une occasion plus favorable.

#### Combat de Farnèse et mort d'Emmanuel du Fournel.

Dans la matinée du 19 octobre 1867, M. de la Guiche, commandant de la garnison de Valentano, petite ville située sur la Frontière nord ouest des Etats de l'Eglise, apprit que des recrues garibaldiennes se trouvaient à Farnèse, par où passaient continuellement des bandes venant de Toscane et allant renforcer le général garibaldien Acerbi à Torre Alfina. Il forma une petite colonne commandée par le capitaine Sparagana, des voltigeurs, et composée de la moitié de sa compagnie (forte seulement de 48 hommes), de 25 zouaves, commandées par le sous-lieutenant Emmanuel du Fournel, et de dix gendarmes ; 60 hommes en tout. Ce détachement devait marcher par Ischia sur Farnèse, pendant qu'une autre colonne, commandée par le capitaine de Conëssin, des zouaves, et composée de sa compagnie, du reste des voltigeurs, conduits par le sous-lieutenant Beljasso, et de quelques gendarmes, devait aller se placer près du lac de Mezzano, de façon à couper aux garibaldiens la retraite en Toscane. Les deux colonnes partirent vers dix heures. Celle du capitaine Sparagana, arriva bientôt à Ischia, où, pour la première fois, les pontificaux reçurent un accueil hostile de la population. Ils traversèrent la ville et se dirigèrent droit sur Farnèse ; en route ils arrêtèrent deux paysans toscans qui leur apprirent que Farnèse était occupée par une troupe considérable de garibaldiens et qu'ils étaient à 500 mètres d'une métairie où se trouvait l'avant-poste ennemi. Il eût été sage d'attendre l'arrivée du détachement de Conëssin et même de demander du renfort ; mais, en présence d'un ennemi odieux et méprisé, les officiers pontificaux méconnaissaient parfois les conseils de la prudence. Leur bouillant courage, leur confiance dans leurs troupes, leur dédain pour d'indignes adversaires étaient tels qu'ils ne tenaient compte d'aucun obstacle. L'attaque fut donc résolue, et du Fournel, qui, quoique subalterne, semble avoir dirigé toute cette action, se borna à envoyer une estafette à Valentano pour

demander à M. de la Guiche d'envoyer un renfort immédiat par la route de Casino, de façon à cerner Farnèse de tous côtés.

Les pontificaux repoussèrent les premières vedettes et arrivèrent bientôt en vue du bâtiment où se trouvait le 2ème avant-poste garibaldien et dont la description détaillée est indispensable pour l'intelligence d'un des faits les plus glorieux de cette campagne, où l'héroïsme abonde. C'était un bâtiment isolé, construit sur la route d'Ischia à Farnèse en face d'un bois clôturé dépendant d'un couvent de capucins. Le rez-de-chaussée était traversé par une arcade ouverte menant de la route à un vignoble parsemé d'oliviers situé derrière le bâtiment. Il n'y avait pas de porte extérieure à cette arcade, qui donnait accès dans une remise et dans une écurie percées de fenêtres sur les façades. A l'étage où on parvenait par un escalier extérieur du côté du vignoble, il y avait trois chambres dont toutes les fenêtres prenaient également jour sur les façades.

En approchant de ce bâtiment, les zouaves se déployèrent en tirailleurs appuyés pas les voltigeurs. Après une fusillade assez vive, mais qui ne fit aucun mal aux pontificaux, les garibaldiens s'enfuirent vers Farnèse, laissant sur le terrain un mort et deux blessés.

En ce moment les pontificaux virent un détachement ennemi considérable sortir de Farnèse, et s'avancer vers eux en très bon ordre, sous les ordres du major Sgarallino. Ils comprirent alors qu'il fallait renoncer à l'offensive et s'apprêter à une résistance vigoureuse en attendant l'arrivée des secours. Ils s'installèrent donc dans la métairie. Le capitaine Sparagana et les voltigeurs occupèrent l'étage; du Fournel et ses zouaves, avec les gendarmes restèrent au rez-de-chaussée, et fermèrent les ouvertures de l'arcade par une palissade de grands joncs unis ensemble avec des liens d'osier, dont on se sert en Italie pour faire les cloisons et les haies. Ces préparatifs étaient à peine terminés, lorsque les garibaldiens arrivèrent à portée de fusil et ouvrirent immédiatement le feu.

Il était alors une heure. Les pontificaux s'aperçurent bientôt de l'inconvénient grave de n'avoir de feu que sur les façades et d'être sans défense sur les flancs. Une partie des garibaldiens s'était établie dans le bois, en face du bâtiment, en se glissant intérieurement le long du mur qui l'enroule. Ils étaient ainsi abrités contre le feu des pontificaux, et de là ils dirigeaient un feu nourri contre les fenêtres. Le gros des garibaldiens, protégé par cette fusillade s'avança par les vignobles, mais il fut accueilli par un feu bien dirigé qui jeta l'hésitation dans ses rangs et le força à battre en retraite. Ce succès ne causa pas cependant aux pontificaux une joie bien longue, car ils aperçurent bientôt un autre détachement qui s'était glissé dans les vignes jusque contre le pignon tourné vers Farnèse. Il était impossible d'arrêter sa marche puisqu'on ne pouvait diriger de feu contre lui. Aussi un instant après, les garibaldiens arrivèrent-ils au bas de l'escalier extérieur que quelques-uns escaladèrent audacieusement. Mais ils trouvèrent sur le palier le brave sergent-major des voltigeurs, Biscioni, qui tua le premier d'un coup de baïonnette et repoussa les autres.

Les pontificaux étaient entourés de toutes parts, sans pouvoir se dégager par leur feu. Cette position parut insoutenable aux zouaves, qui demandèrent à grands cris de pouvoir repousser l'ennemi par une de leurs irrésistibles charges à la baïonnette, pendant que de l'étage supérieur les voltigeurs redoublèrent leur fusillade. L'intrepide du Fournel y consentit avec joie, mais réclama pour lui l'honneur périlleux de sortir à leur tête. C'était se vouer à une mort certaine, car il était évident que tous les coups des garibaldiens se concentreraient sur celui qui franchirait le premier ce seuil redoutable. Avec un calme sublime Emmanuel du Fournel prit ses gants d'uniforme, les mit et les boutonna soigneusement; puis

il tira lentement son sabre et en salua les siens: "C'est ici qu'il faut mourir, dit-il. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, en avant, mes enfants!" Et coupant avec son sabre les liens qui retenaient la barricade de joncs du côté des vignes, le jeune héros s'élança au-devant de la mort. Le caporal Beaubeau, son compatriote, voulant, au prix de sa vie, sauver l'officier que tous ses soldats chérissaient d'une si respectueuse tendresse, se précipita au-devant de lui pour le couvrir de son corps, mais ce dévouement admirable fut inutile. Tandis que ce vaillant soldat tombait percé de trois coups de baïonnette et le bras fracassé par une balle, le héros pour lequel il offrait sa vie étendait un garibaldien à ses pieds et recevait au même instant plusieurs blessures mortelles. Du Fournel tomba, se releva et se jeta encore sur l'ennemi; de nouvelles blessures l'atteignirent, son sabre fut brisé, son revolver lui échappa des mains et il alla rouler tout couvert de sang à l'angle de la maison, où un garibaldien lui traversa le poumon d'un coup de baïonnette, tandis que d'autres lui brisaient le crâne à coups de crosse. "Cruels, disait-il, pourquoi me frapper encore, je suis hors de combat." La barricade de joncs n'avait malheureusement pas cédé en entier, et du Fournel et Beaubeau s'étaient élançés par un étroit passage, qui ne permettait que de sortir un à un. Après eux, M. Ferdinand de Charette s'embarassa les pieds dans les liens, tomba et obstrua le passage; pendant quelques instants du Fournel et Beaubeau restèrent donc seuls livrés à la fureur de leurs ennemis; mais enfin les zouaves renversèrent la palissade et se ruèrent ivres de fureur et de vengeance sur les meurtriers de leur chef. Sans qu'un seul d'entr'eux fut atteint, ils culbutèrent en un instant leurs adversaires, et dégagèrent tous les abords de la métairie. Au même instant retentissait de toutes parts le cri de *Vive Pie IX!* C'était de Couëssin, qui, entendant retentir la fusillade, arrivait au feu à pas de course accéléré; c'était de la Guiche qui, de l'autre côté, entrait en ligne; il avait reçu à une heure un quart l'estafette de du Fournel, et, prévoyant un malheur, il avait rassemblé à la hâte les troupes qui étaient sous sa main et s'était dirigé au pas de course sur Farnèse, où il arrivait à deux heures et demie. Il débouchait par la route avec 50 zouaves, commandés par le comte Kessaliec, et sa présence acheva la déroute des garibaldiens. M. de la Guiche envoya le sous-lieutenant Burdo occuper le couvent des Capucins, où, dans la rage de leur défaite, les garibaldiens avaient égorgé deux religieux.

L'ennemi laissa sur le champ de combat 7 morts, 10 blessés, 3 prisonniers, et emmena avec lui 15 autres blessés, parmi lesquels se trouvait le major Sgarallino; il évacua immédiatement Farnèse et se retira vers la frontière à la Rocca.

Ce succès était chèrement acheté par la perte de l'héroïque du Fournel. Outre les fractures qu'il avait à la tête, six blessures lui traversaient la poitrine, huit autres labouraient tous ses membres. Pourtant il respirait encore, et on l'avait transporté dans la métairie. Il fallait rentrer à Valentano avant la nuit, qu'avait en une pluie torrentielle, et, vers quatre heures, les troupes reprurent le chemin de cette ville, emportant sur les civières les deux victimes de cette journée. Le transport eût été impossible par tout autre moyen, tant étaient atroces les souffrances éprouvées par le pauvre du Fournel. Il pleuvait à torrents, la nuit était venue opaque et sombre, les chemins étaient détestables, à chaque pas les porteurs des civières glissaient dans la boue et souvent même trébuchaient avec leur précieux fardeau. Le trajet dura cinq heures et l'on peut se figurer les tortures des deux blessés dans de telles conditions. Pas une plainte pourtant ne leur échappa, et du Fournel souriait doucement en rentrant dans sa chambre à Valentano. Le chirurgien déclara de suite ses blessures mortelles; quant à Beaubeau,

ses blessures, quoique graves, inspiraient moins d'inquiétudes. Vers trois heures du matin, du Fournel reçut les sacrements; puis, se tournant vers Burdo qui lui soutenait la tête, il lui dicta ses dernières volontés: "Que mon cœur soit porté dans ma chère patrie et mon corps dans le cimetière de Saint-Laurent à Rome. Donnez cette anneau à mon frère; il vient de notre mère bien-aimée. Adéodat viendra trop tard, mais j'espère qu'il sera content de moi." Il dit ensuite adieu à tous ses compagnons, remercia le Seigneur de lui avoir donné la gloire de mourir pour son Eglise, et mourut entre les bras du sous-lieutenant comte Ernest Martini, en prononçant les noms de Jésus et de Marie (1).

Une mort semblable est un admirable exemple! Combien semblent viles et mesquins les mobiles qui généralement inspirent les actions humaines, à côté de cette abnégation sublime, de cet héroïsme si simple! Qu'ils sont misérables et petits auprès de tels chrétiens, ceux qui pensent se grandir en niant ce Dieu dont l'immensité les écrase et qui seul inspire la grandeur véritable!

BARON MOEVIOUS.

### La loi sur les Corporations Religieuses et les Biens Ecclesiastiques en Italie.

Les premiers actes de législation du Parlement italien, à Rome, à l'égard de la Papauté, savoir, la loi sur les garanties et celle sur les corporations religieuses et les biens ecclésiastiques, sont empreints de la plus choquante contradiction. A la première, laquelle déclare le pape souverain et digne de respect à l'égal du roi d'Italie, on a donné tout le retentissement possible. Mais la seconde a été faite sans éclat, et a passé presque inaperçue des puissances catholiques. On n'a même pas osé faire une nouvelle loi, le Parlement a cru qu'il fallait mieux appliquer les lois déjà faites à Florence pour les religieux du reste du royaume. Pourtant le clergé de Rome diffère beaucoup de celui du monde entier puisque c'est le premier qui imprime la direction que suit le second. Les législateurs italiens le comprenaient, aussi furent-ils obligés de modifier les lois antérieures sur deux points qui furent autant de gagné pour les catholiques, mais qui néanmoins ne rendirent pas la spoliation moins odieuse.

La première loi de Victor Emmanuel sur ce sujet date de 1867, elle avait pour objet la suppression des corporations religieuses et la sécularisation des biens ecclésiastiques. La deuxième, en 1868, déterminait les allocations des membres des corporations religieuses supprimées. Enfin, la troisième, en 1870, opéra la liquidation des biens des fabriques. Ce furent ces lois que le roi d'Italie appliqua à la Province de Rome après son entrée dans cette ville.

A Rome, comme cela avait eu lieu dans le reste de l'Italie, les corporations religieuses furent dissoutes et leurs biens passèrent à l'Etat. La consommation d'une aussi outrageante spoliation pouvait soulever l'indignation des gouvernements catholiques, le ministère d'alors en eut peur. Dès lors il n'appliqua pas la loi dans toute sa rigueur et y apporta quelques modifications. On conserva d'abord à Rome les maisons généralices des divers ordres supprimés, et on promit de faire servir les biens ecclésiastiques aux fins auxquels ils étaient destinés, c'est ce qu'on appela faire l'abandon de leur *incamération*.

(1) Du Fournel était entré avec son frère Adéodat au service pontifical en 1860. Il avait 27 ans à sa mort. Ils descendaient d'une ancienne famille noble de Lyon, établie en Franche-Comté, et étaient cités à Rome comme des modèles de vertu et d'honneur. Orphelins et unis par une tendresse fraternelle extrême, ils ne devaient pas tarder à être réunis dans la mort.

Voici le texte de cette loi :

"Art. 2.—Chacun des Ordres religieux qui possèdent un généralat ou un procureur général dans la ville de Rome pourra y conserver une maison destinée à sa représentation près le Saint-Siège; les biens de cette maison seront administrés par la communauté religieuse, laquelle à tous les autres égards cesse d'être reconnue comme corps civil. Un décret royal indiquera les maisons généralices ainsi conservées."

De sorte que ce n'est plus le pape qui aura la liberté de choisir ses propres auxiliaires, de fixer le nombre des Ordres religieux qui devront l'aider dans l'administration et la direction de l'Eglise, ou qui pourront rester à Rome pour y représenter les intérêts de leur communauté et des fidèles placés sous leurs soins, c'est le roi. C'est lui qui dans sa haute sagesse décidera ce qu'il suffit à l'Eglise universelle, c'est lui qui posera la limite des secours dont le pape a besoin dans sa mission spirituelle. Et devant ce royal décret le Pape devra s'incliner. Pour conduire au ciel les millions d'âmes qui vous sont confiées, dira le roi, il ne vous sera nécessaires que de tant de Jésuites, tant de Dominicains, tant de Capucins, etc., et notre décret royal vous défend d'en avoir plus!

Un écrivain catholique ridiculise ainsi cette loi: "Il est vrai, dit-il, que le gouvernement italien a la magnanimité de conserver les maisons généralices, et qu'un décret royal y indiquera ultérieurement les bâtiments où les généraux d'Ordres et leurs aides auront la liberté de faire leur lit. Toi, Giacomo, tu coucheras dans la petite jacobin, sous les combles; et toi, Bernardino, tu l'arrangeras comme tu pourras sur le canapé, là bas, au fond du corridor. Le libéralisme piémontais va jusque-là. J'oubliais que les biens de chaque maison généralice seront administrés par la communauté religieuse; que le chef des cuisines creusées dans les sous-sols du Quirinal, n'enverra pas, dans un petit panier, son dîner tout cuit au Père Général, et que le portier du couvent généralice aura le droit d'acheter son macaroni sans l'assistance du commissaire."

Et la loi des garanties qui déclare que le pape et le roi sont souverains égaux, chacun dans leur sphère; que le Souverain Pontife est libre et indépendant dans l'exercice de son pouvoir spirituelle! N'avons-nous pas là la preuve la plus frappante de la mauvaise foi du gouvernement italien, et que la loi sur les garanties n'est qu'une loi destinée à tromper les catholiques. D'ailleurs, qu'attendre d'un gouvernement qui pendant plus de dix ans a usé de toutes les fourberies, les bassesses et les lâchetés pour tromper les puissances catholiques qui croyaient en sa parole. L'Italie ne s'était-elle pas engagée vis-à-vis la France par la Convention si tristement célèbre du 15 Septembre 1864, à ne pas attaquer le territoire du Saint Père et à empêcher, même par la force, toute tentative venant de l'extérieur contre le dit territoire? Et pourtant à quelles ruses, à quels moyens infâmes, à quelle force brute n'a-t-elle pas eu recours pour enlever au pape, non seulement son territoire, mais même ses palais.

L'Etat s'est donc emparé de tous les biens des corporations religieuses. C'est ce qu'on a appelé l'*incamération*. Voulez-vous savoir ce qu'est l'*incamération* italienne? Exemple: Un beau matin, je vous avertis que votre champ est à moi, parce que je suis le plus fort; mais que par munificence, je fais l'abandon de son *incamération*, c'est-à-dire que vous avez le loisir de le cultiver, mais jusqu'à ce qu'il me plaise d'en exiger les fruits, vous les distribuerez à telles œuvres fixes que je détermine. C'est, comme vous le voyez, une générosité de grand seigneur. C'est la fanfaronnade après le vol et le pillage.

Les biens ecclésiastiques sont la propriété de l'Eglise. Ils ont été accumulés à Rome par les catholiques du monde entier pour la splendeur de la papauté, pour les

besoins des églises pauvres, l'établissement et le soutien des missions. En effet, Rome n'est-elle pas la source, le bercaïl, la maison-mère de ces milliers de saints missionnaires qui arrosent les régions les plus éloignées de la terre de leurs sueurs, et au besoin de leur sang, pour la propagation de la foi et de la civilisation chrétienne ? Avec ces revenus combien d'œuvres catholiques étaient fondées et entretenues, combien de misères étaient adoucies, combien d'âmes étaient instruites et éclairées. Que fait le gouvernement d'Italie ? Sans autorité, il se substitue à l'Eglise. Il lui enlève les dépôts sacrés confiés à sa charge. Et dans quel but ? Pour se populariser, en paraissant charitable et compatissant, et par là combattre le pape avec plus de succès. C'est donc faire de ses biens un tout autre emploi que celui auquel les donateurs les destinaient, et par conséquent c'est le vol pur et simple. Les ennemis de Jésus-Christ ont bien compris que ce coup serait sensible à l'Eglise. En effet conceit-on une Eglise à laquelle on ôte les moyens d'enseigner, de secourir les pauvres, de recevoir les malades dans ses hospices ? Ah ! l'idée qui a présidé à la confection de ces lois est satanique. On a voulu humilier le clergé. Le religieux est à la ration de 300 à 600 francs par an, il lui est défendu de vivre sous le même toit que ses frères. Le gouvernement croyait par là désorganiser le clergé, le disperser, et d'isoler ainsi le pape pour en faire une victime plus facile. Vains efforts !

Le Vatican a toujours refusé de reconnaître ces lois. Pie IX et Léon XIII ont formellement interdit aux religieux d'accepter ou de subir ce rôle humiliant. L'obéissance du clergé romain, l'accroissement prodigieux du denier de Saint-Pierre, la multiplicité et l'importance des dons des catholiques ont déjà prouvé au gouvernement italien qu'il s'était grandement trompé en traitant le pape comme un évêque ordinaire sans fonction ou influence politique.

### LE CARÊME

Alors que les rigueurs de l'hivers sont passées, mais que la douce tiédeur du printemps n'est pas encore venue ; alors que la société des villes commence à se lasser des bruyants et stériles plaisirs qui l'ont agitée pendant les mois de frimas et de neige ; tout-à-coup un grand silence se fait dans nos cités, la folie avec ses masques et ses cris, ses bals et ses cavalcades, ses saturnales dégoûtantes et ses enfantillages impies, se tait.

Et qui a si subitement rendu la raison à tout ce monde atteint de vertige ?

La religion ; elle a répandu un peu de cendres sur toutes ces têtes en délire, et les voilà redevenues calmes ; ces hommes qui faisaient tant de bruits tout à l'heure, ont écouté la voix qui partait des sanctuaires, et qui leur criait.

« Hommes, souviens-toi que tu es poussière, et que tu retourneras dans la poussière. »

Ce *Memento* donné par l'Eglise a été le remède à l'aliénation de la foule. Le *Mercredi des cendres* a ouvert la sainte quarantaine, et voici commencés les jours de jeûne et de prières, de retraite et de mortification ; maintenant, celui qui restera dans l'ignorance, celui qui ne se lèvera point des ombres de la mort, où il était assis, en vérité, sera bien coupable ; car la religion, cette mère de tous les hommes, offre de tous côtés des secours et des lumières, du repos et des consolations.

Voyez toutes les églises, leurs grandes portes sont ouvertes ; regardez tous les autels, les cierges y brûlent avec l'encens ; écoutez sous toutes les vieilles voûtes, ce sont les prêtres du Dieu de miséricorde qui invitent au repentir, et qui annoncent le pardon.

Pendant la folle saison, nous avons tous, plus ou moins,

goûté des plaisirs du monde ; eh bien ! voici que la journée est finie, que les affaires et les travaux ont cessé ; voici que nos églises sont bien belles, bien inspirantes, avec le jour mourant derrière leurs vitraux : entrons-y, et voyons si les prêtres disent vrai, voyons si le joug du Seigneur est léger.

Le mercredi des cendres a, comme tous les jours de pénitence, beaucoup perdu de son ancienne austérité. Aujourd'hui l'Eglise, est pleine d'indulgence et a rendu à ses enfants le jeûne bien plus facile qu'autrefois ; notre délicatesse s'effrayerait si je lui disais toute l'austérité du carême. Il y a deux cents ans, alors dans toute une ville on n'aurait pas trouvé dix familles qui ne fissent pas *maigre*, depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Pâques. Si, pour les malades, les bouchers vendaient encore quelques livres de viande, on ne les voyait pas, et c'était pendant la nuit que cette viande était portée dans les maisons.

Demander de ne pas jeûner, de ne pas être condamné à faire maigre tout le carême, c'est un acte d'obéissance, c'est déjà se sevrer du plaisir de faire sa volonté ; c'est reconnaître l'autorité de l'Eglise et s'avouer son vassal ; et quand, dans tous les esprits et dans tous les cœurs, il y a un besoin effréné d'indépendance et de liberté, il faut savoir tenir compte du plus petit acte de soumission.

C'est donc une chose bonne et salutaire que cette trêve que le carême commande, que cette séparation d'avec les affaires et les plaisirs, que cette absence des festins. Hommes vivant dans le monde, nous savons tous les entraînements qu'il y a dans les saisons des banquets et des bals ; mais c'est de bonne foi que nous le demandons : est-ce autour des tables, est-ce dans la foule d'une fête, que les grandes pensées nous viennent ? Non ; il faut rendre à chaque chose ce qui lui appartient.

Le bruyant tumulte du monde, qui n'est pas sans charme, donne l'étourdissement et parfois l'oublie momentanément des peines.

La retraite donne la paix et le saint enthousiasme.

L'un enivre, l'autre élève.

Voici une "LÉGENDE IRLANDAISE DU CARÊME."

L'institution du Carême ne plaisait guère à l'antique ennemi du genre humain ; de nombreuses légendes racontent les ruses qu'il employait pour empêcher les hommes de faire pénitence et pour ravir les âmes à Dieu.

Dans les vallées de la verte Erin, il n'est pas un berger qui ne connaisse la poétique légende qui suit :

Il y a bien longtemps de cela, la vieille Irlande était plongée dans une misère horrible, et les pauvres chrétiens ne savaient plus à quel saint se vouer.

Un jour, on vit arriver dans un village, montés sur des chevaux noirs dont la ferrure était d'or, deux riches inconnus : une mule chargée de sacs remplis d'or les suivait.

Leur munificence attira tous les regards, et une nuée de mendiants assiégea leur hôtel. Mais, chose extraordinaire, au lieu de sortir la joie sur le visage, la plupart s'en retournaient tristes et la honte au front. C'est que les deux inconnus étaient des acolytes de Satan ; ils achetaient, à beaux deniers comptants, les âmes pour le roi des enfers, et voilà pourquoi plus d'un chrétien, en sortant, était triste et comme un *corps sans âme*.

Dans les environs vivait Kitty O'Connor, dame de grande vertu et de haute noblesse ; elle était la providence des malheureux. Ayant ouï parler du trafic odieux de ces mécréants, elle vendit ses châteaux, ses terres, bois et prairies, et distribua tous les jours de larges aumônes aux pauvres, qui n'allèrent plus se vendre aux commis-voyageurs du malin esprit.

Voyant leur commerce ruiné, ceux-ci employèrent la ruse. Un valet infidèle, qu'ils soudoyèrent, déroba le trésor de la belle Kitty.

Comme elle n'avait plus une obole à donner, elle vint s'offrir aux marchands d'âmes, qui tressaillirent de joie à cette proposition inattendue. L'affaire fut vite conclue : l'âme de la vertueuse châtelaine fut taxée cent cinquante mille écus d'or.

Ketty donna tout aux pauvres, afin que pas une âme de plus ne fût livrée au démon. Puis, elle alla s'enfermer dans son oratoire, et quand, le lendemain, la porte en fut ouverte, on la trouva morte de douleur, à genoux, au pied de son crucifix.

Dieu, dans sa bonté et sa miséricordieuse justice, avait pardonné au repentir, déclaré la vente nulle et reçu Ketty parmi ses anges.

L'abondance revint dans le pays, les suppôts de Satan disparurent, et les pécheurs de Blackwater racontent qu'on les entend jurer et maudire dans une grotte souterraine de la montagne, où Lucifer les tient enchaînés jusqu'au jour où ils lui livreront l'âme de Ketty qui leur a échappé.

Voici les deux derniers couplets de la ballade que chantent pendant le Carême les mendiants, dans les rues de Dublin et de Limerick :

Pour sauver les pauvres qu'elle aime,  
Ketty donna  
Son esprit, sa croyance même ;  
Satan paya  
Cette âme au dévouement sublime  
En écus d'or.  
Disons, pour racheter son crime,  
*Confiteor.*

Mais l'ange qui se fit coupable  
Par charité,  
Au séjour d'amour ineffable  
Est remonté.  
Satan vaincu n'eut pas de prise  
Sur son cœur d'or.  
Chantons, sous la nef de l'église,  
*Confiteor.*

### SOCIÉTÉS SECRÈTES.

Les sociétés secrètes qui sont maintenant reconnues comme le plus grand et le plus puissant ennemi de l'Eglise catholique, à cause de leurs principes révolutionnaires, et de l'influence occulte qu'elles exercent sur les masses, sont malheureusement répandues dans toutes les régions de la terre. L'histoire de l'origine de ces sociétés n'est guère propre à inspirer de la confiance à leurs adeptes, et il faut leur reconnaître une forte dose d'ignorance, de simplicité, d'orgueil ou de méchanceté pour qu'ils ne reconnaissent pas la faiblesse et le ridicule de leur position. Toutes ces sociétés sont l'œuvre d'esprits révoltés contre les lois divines, naturelles et humaines. Leurs fondateurs sont toujours sortis de cette classe d'hommes turbulents, sans principes moraux, prêts à tout renverser pour satisfaire leurs passions déréglées. Ainsi de nos jours, la plus grande et la plus dangereuse entr'elles : la franc-maçonnerie symbolique, vient de chez les protestants : anglicans, luthériens, calvinistes et autres sectes rebelles.

Beaucoup de sociétés secrètes politiques, religieuses, ouvrières, de plaisirs et même de débauches se sont fondées de notre temps. Tirer le rideau sur ce qui n'ose se montrer au grand jour et qui se cache dans les ténèbres est prudent, mais pourtant il n'est pas inutile d'exposer aux lecteurs quelques-unes des aberrations qui ont occupé les têtes détraquées.

Voici le berceau des sociétés secrètes :

La première connue chez les anciens est celle des *bacchantales*. Elle fut introduite par un grec de basse condition, pontife sans aveu de quelque divinité inférieure. Ceux qu'il initia étaient d'abord en petit nom-

bre. Peu à peu, il y admit indistinctement les hommes et les femmes. Puis, pour attirer plus de concours à ses réunions, il joignit aux cérémonies les amorces du vin et de la bonne chère. Les vapeurs du vin, les ténèbres de la nuit, le mélange de la société avait éteint tout sentiment de pudeur et les plus dégoûtantes débauches présidaient à ces réunions. Il en sortait encore de faux témoignages des lettres supposées, des actes et des testaments faux, des délations calomnieuses. Il s'y commit mêmes des meurtres horribles. Les cris des victimes étaient étouffés par les hurlements concentrés de l'assemblée nocturne et par le son éclatant des tambours et des cymbales. Ne trouver de crime à rien, c'était pour les initiés le plus haut degré de perfection religieuse. On faisait disparaître ceux qui refusaient de se lier par serment ou de prendre part aux crimes, au moyen d'un jeu de bascule cachée, ces malheureux étaient précipités dans de profonds souterrains, d'où ils ne devaient plus sortir. Puis on disait qu'ils avaient été enlevés par les dieux.

La multitude des initiés était si grande que déjà elle formait dans Rome une classe distincte. Dans les dernières années, on ne recevait plus personnes au-dessus de vingt ans, on voulait l'âge le plus accessible à l'égarment et à la corruption.

L'an 186 avant Jésus-Christ, ces horreurs furent dénoncées au Sénat par le Consul Postumius. Une esclave, Elspala, qui avait été initiée aux mystères, mais qui était revenue à la vertu, les dénonça. Le sénat prit contre cette société secrète les mesures les plus rigoureuses. Les chefs furent arrêtés et mis à mort. Plus de 7000 membres furent emprisonnés, exilés ou vendus comme esclaves.

Telle fut l'origine des sociétés secrètes. Elle nous donne la clef de plusieurs autres provenant des hérésies du moyen-âge et de ces ténébreuses associations qui, la nuit et à l'écart, faisaient d'infâmes orgies qu'on a appelées le *sabbat* des sorciers.

(A continuer.)

### Conseils aux gouvernements.

En recevant une députation des anciens zouaves pontificaux, Léon XIII prononçait au mois de janvier, ces paroles significatives :

En défendant la Papauté, vous défendez une des plus providentielles institutions divines ; en défendant la Papauté, vous faites l'appui et le soutien de cette position souveraine que la divine Providence a accordée au Chef de l'Eglise pour l'indépendance de son autorité ; en défendant la Papauté, vous l'aidez à répandre dans le monde ses effets bienfaisants et salutaires.

Ah ! plaise au ciel que les gouvernements des peuples, avertis par les derniers événements et par les récents attentats, se persuadent enfin de cette influence bienfaisante de l'Eglise et de la Papauté, pour l'avantage et le bien-être des nations, et que, rendant au chef de la catholicité sa pleine liberté et son indépendance, ils préparent de meilleures destinées à leurs sujets.

Mais, hélas ! la guerre contre l'Eglise dure encore sans pitié ; à l'Eglise on nie cette liberté et cette indépendance auxquelles, comme société parfaite, elle a tout droit, à l'Eglise, qui est une institution divine, les lois humaines et l'Etat veulent imposer la dépendance et la servitude.

### Devoir des Catholiques envers le Saint-Père.

Nous devons défendre le Pape avec toute la constance, avec toute l'énergie, avec tout le dévouement, avec toute l'étendue d'action que l'amour sait employer pour défendre les choses sacrées pour lui. Nous devons l'aider de prières intéressées ; nous devons le servir avec une soumission entière, cordiale, joyeuse, et surtout dans ces abominables jours d'accusations et de blasphèmes, avec la plus éclatante, la plus chevaleresque et la plus intrépide fidélité. Il s'agit des intérêts de Jésus-Christ ; nous ne devons ni perdre de temps, ni nous tromper de drapeaux.

P. FABER.



### CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Les personnes suivantes ont été entendues comme témoins dans la béatification de Mgr. Laval devant la commission nommée par l'Archevêque de Québec : le Rév. Mr. Lagacé, le Grand Vicaire Langevin, la Rvde Mère St. Henri, de l'Hôtel-Dieu, la Rvde Mère Ste. Marie, des Ursulines, l'hon. G. Ouimet, l'hon. P. J. O. Chauveau, la Rvde Mère St. Alphonse de Liguori, et Mgr. C. F. Cazeau, et le Rév. M. Nercan de St. Sulpice.

Des dépêches de Jérusalem, (Asie,) comporte que soixante Chaldéens ont profanés les lieux saints et détruit un autel arménien et plusieurs saintes images.

On est à organiser en France, un grand pèlerinage à Jérusalem. L'Univers publie à ce sujet, dans un de ses derniers numéros, la note suivante qui lui a été communiquée par le comité du pèlerinage :

Les encouragements les plus précieux sont chaque jour prodigués par NN. SS. les évêques à l'œuvre du pèlerinage populaire de pénitence à Jérusalem. A Nantes, Sa Grandeur est montée en chaire devant un auditoire immense, réuni à l'occasion de l'adoration du St. Sacrement ; dans un langage admirable, elle a dépeint les sentiments qui inondera le cœur du pèlerin sur la voie douloureuse, au jardin des Oliviers, au Calvaire.

Nous espérons, a-t-elle ajouté, que notre diocèse sera largement représenté dans cette œuvre magnifique.

Oui, prions, nous à notre tour, que la France montre son cœur en cette belle occasion ; il faut venir en grand nombre ; ceux qui ont la foi, le temps et l'argent partiront sans difficulté. Les pauvres quêteront leurs mérites en seront accrus.

Les riches qui ne peuvent y aller eux-mêmes enverront des pauvres.

Les communautés religieuses, les cercles catholiques se feront représenter par un pèlerin.

La religion en Italie : " On est frappé de l'attitude du peuple Italien dans ses églises. Il y entre comme chez lui, avec respect et avec joie, joie aisée et simple. Les assistances ne se groupent pas et ne s'alignent pas comme en France. Chacun prend son poste à sa guise, s'avance ou se glisse selon les circonstances et selon son humeur. La liberté est entière, le respect n'en est pas entamé et la ferveur s'épanouit. Aux heures matinales, dans ces vastes églises obscures encore, où des messes se disent à tous les autels, on voit entrer avec entrain de jeunes et grands garçons de quinze à vingt ans, qui avant d'aller à leur travail, viennent faire leurs prières devant un autel ou devant une statue ; ils y viennent, le sourire sur les lèvres et la belle humeur dans le regard.

Ce peuple reste vraiment catholique, il a le goût et surtout l'intelligence de la piété. Ce goût et cette intelligence subsistent malgré les folies et les entraînements. La preuve en est partout. Quand la mort s'annonce, chacun court aussitôt à la rescousse, et il ne s'agit pas seulement du salut : il s'agit d'avoir une belle place en Paradis et d'y porter une belle couronne. Toutes les mères italiennes font comme cette femme d'Imola qui disait à Pie IX, à qui elle demandait la confirmation pour son enfant agonisant afin qu'il fût plus beau en Paradis. Cette piété de procurer aux enfants agonisants le sacrement qui rend les chrétiens parfaits, cette piété est toujours populaire. On arrête toujours les évêques dans les rues pour les prier de donner la confirmation aux petits enfants que le bon Dieu appelle.

Avant-hier dans le Transtévère une femme interpellait Mgr. Mermillod et le pria de monter chez elle. J'y ai suivi le prélat. Il a donné la confirmation à un petit Belisario de six ans qui agonisait dans un pauvre logis. C'était bien la charité spirituelle que demandaient ces bons chrétiens, dont l'esprit est plus ou moins troublé, mais dont la foi est toujours vivante et reste forte. Notre petit Belisario, il est à présent dans la compagnie de l'Enfant-Jésus, et sa mère a, ce matin, adressé un message à la maison de Saint Sulpice pour remercier Mgr. Mermillod de l'honneur et de la gloire qu'il avait procuré à son enfant."

### NECROLOGIE.

A St. Johnsbury, Vermont, le 19 Janvier derniers' est éteint à l'âge de 42 ans, Louis J. Prince, ancien zouave pontifical. Notre camarade faisait partie du quatrième détachement enrôlé au mois de juillet 1868. Son souvenir nous est d'autant plus cher qu'il nous rappelle un fait mémorable de la vie de l'illustre Pie IX : Quelques mois à peine après son arrivée au Régiment, Louis Prince fut atteint des fièvres romaines et transporté à l'hôpital du Saint-Esprit. Son état devint si désespéré que le 10 Septembre, Mr. l'Aumônier Moreau fut appelé pour lui administrer l'Extrême-Onction.

Voici comment cet incident est raconté par M. l'Aumônier dans "No. Croisés," histoire anecdotique de l'expédition des volontaires canadiens à Rome :

"Le prêtre était à se préparer aux pénibles fonctions lorsque tout

"à coup il entend répéter de lit en lit dans toute la salle : *Ecco il Santo Padre che viene*, voici le Saint Père qui vient. L'Aumônier suspend ses préparatifs et se rend à la porte pour rencontrer Sa Sainteté. En bénissant l'Aumônier canadien, Pie IX le reconnaît et lui demande "s'il y avait des compatriotes à l'hôpital, celui-ci ayant répondu qu'il y en avait neuf, le Saint Père demanda à les voir : ce qu'il fit en donnant un mot affectueux et d'encouragement à chacun ; lorsqu'il fut rendu au lit de Prince, Il s'informa longuement aux médecins de sa maladie s'entretint avec le malade sur ses souffrances et finit par lui dire de prendre confiance, que le Sacrement de l'Extrême-Onction était aussi quelquefois salutaire pour le corps, et lui donna une bénédiction avec toute l'effusion de sa grande âme. Aussitôt le malade de dire "Je ne mourrai pas ; la Bénédiction de Pie IX m'a guéri.

Quoiqu'il en fût de sa confiance, on l'administra ; trois semaines après la visite de Pie IX, Louis Prince était au quartier."

Notre Camarade a été emporté par la consommation. Il laisse une épouse inconsolable et un fils.

R. I. P.

### AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Au mois de Novembre dernier, nous avons envoyé le premier numéro du Bulletin de cette année à un grand nombre de personnes, espérant qu'elles nous aideraient dans notre œuvre en s'abonnant. Nous constatons avec reconnaissance qu'un nombre considérable ont répondu à notre appel, mais il y en a d'autres qui ont gardé les premier et second numéros et qui nous ont renvoyé le troisième. Ce procédé est injuste à notre égard, car le Bulletin n'ayant d'autres revenus que les abonnements, le tirage est limité au nombre strict d'abonnés. Nous avertissons donc ceux qui ont gardé le troisième numéro que nous ne recevrons pas le quatrième et que nous les considérons dès maintenant comme abonnés.

Nous attirons aussi l'attention des abonnés sur le fait que l'abonnement est payable d'avance ; il y en a encore un bon nombre qui sont en retard.

### A NOS AMIS.

#### NOUVELLE AGENCE D'ASSURANCE.

Nous apprenons que notre excellent ami, Monsieur M. J. A. Prendergast, chevalier de l'ordre de St. Grégoire le Grand, comptable du Crédit Foncier Franco-Canadien, vient de donner sa démission pour former une AGENCE D'ASSURANCE en société avec M. Edwin Hurtubise, si avantageusement connu du public, comme agent du Département Français de "LA ROYALE D'ANGLETERRE."

Nous félicitons Monsieur Hurtubise d'avoir eu la bonne fortune de s'adjoindre un homme de la valeur, de la capacité, et de la haute respectabilité de M. Prendergast, qui a non seulement joui de la confiance illimitée de ses patrons, mais qui a toujours laissé des regrets, lorsque pour améliorer sa position, il se croyait obligé d'en changer.

Ces deux messieurs, continueront les traditions d'honneur que le regretté M. Léandre Brault, leur beau-père, leur a laissé comme agent français de "LA ROYALE" pendant plus de vingt ans, et nous sommes sûrs que le public s'empressera de son côté, de continuer sa confiance et son patronage à messieurs Hurtubise et Prendergast, qui en sont dignes à tous égards. Nos amis seront heureux de recevoir, au Bureau de "LA ROYALE," toutes les personnes qui désireraient conférer avec eux.

Noms des personnes qui ont répondu à l'appel du Bureau de Régie pour l'entretien de la lampe du sanctuaire placée par les zouaves en ex voto dans l'Eglise de Notre-Dame de Bonsecours, à Montréal.

Montant mentionné dans le dernier numéro. .... \$5.00

MESSIEURS NAPOLÉON RENAUD, de Montréal, \$1.00

M. J. A. PRENDERGAST, " 1.00

G. GÉRAVAIS, " 1.00

Nous prions nos anciens camarades de ne pas oublier l'appel que nous leurs avons fait dans le numéro du Bulletin de Décembre dernier.